

BLANDIN (LIPHARD-DANIEL), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à une date inconnue, mort à Orléans (Loiret), le 14 septembre 1816, fut envoyé aux États-Généraux comme député du clergé, le 28 mars 1789, par le bailliage d'Orléans; il était alors curé de la paroisse de Saint-Pierre de Puellier, à Orléans. Il ne prêta pas le serment civique et termina sa carrière comme chanoine honoraire de la cathédrale d'Orléans.

BLANDIN (EGÈSE), député depuis 1876, né à Villeneuve-les-Convers (Côte-d'Or), le 28 juillet 1830, fut d'abord avoué à Epernay, puis s'associa à une maison de commerce de vins de Champagne. Conseiller municipal et maire d'Epernay, il montra pendant l'occupation allemande (1870-1871) une énergie qui lui valut la croix de la Légion d'honneur. Aux élections du 8 février 1871, il échoua cependant, sur la liste républicaine de la Marne avec une honorable minorité de 28,000 voix, mais, le 20 février 1876, il fut élu, dans l'arrondissement d'Epernay, par 13,813 voix sur 22,371 votants et 27,421 inscrits, contre MM. le comte de Villiers (7,981 voix) et de Baye (446). Il siégea à la gauche républicaine, combattit le ministère de Broglie et fut des 363. Réélu successivement, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 14,787 voix, sur 24,302 votants, et 28,083 inscrits, contre M. Gaston Chandon de Briailles (9,374 voix); et le 21 août 1881, par 14,231 voix sur 22,389 votants et 27,468 inscrits, contre le même concurrent (7,879 voix), il fut nommé, dans le ministère Gambetta du 14 novembre 1881, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, poste qu'il occupa jusqu'à la chute du «grand ministère», le 26 janvier 1882.

Aux élections du 4 octobre 1885, au scrutin de liste, M. Blandin, porté sur la liste républicaine de la Marne, fut élu, le 5^e sur 6, par 52,288 voix sur 94,874 votants et 117,802 inscrits; il continua de siéger à la gauche républicaine et se prononça notamment (juin 1886) pour l'expulsion des princes. Dans la dernière session, il a voté pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889); pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet); pour les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars); pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril); pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BLANGY (BOY-HENRI-PIERRE-LEVICOMTE, COMTE DE), député de 1815 à 1816 et de 1824 à 1827, né à Paris, le 27 octobre 1775, mort à Boissey-le-Châtel (Eure), le 30 octobre 1827, était propriétaire et maire de Boissey-le-Châtel, quand il fut élu député par le collège de département de l'Eure, le 22 août 1815. A la Chambre introuvable, il fut un des orateurs les plus exaltés du côté droit; il demanda qu'on privât de leurs pensions les prêtres qui s'étaient mariés. Il ne fut pas réélu aux élections de 1816, mais entra à la Chambre septennale, le 6 mars 1824, comme élu du collège de département de l'Eure, par 243 voix sur 273 votants et 483 inscrits. Il soutint avec ardeur le ministère Villèle, qui obtint pour lui la croix de Saint-Louis, et le titre de membre du conseil général de l'Eure. M. de Blangy mourut pendant le cours de la législature.

BLANMONT (MARIE-PIERRE-INDORE, BARON DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours,

né à Gisors (Eure), le 23 février 1770, mort à Gisors, le 19 décembre 1846. Soldat au régiment d'Auvergne-infanterie, le 15 juillet 1786, il prit son congé de libération le 16 mai 1790, et entra comme volontaire, en 1792, dans le 3^e bataillon de l'Eure, où il devint capitaine. Blessé à la bataille d'Arion (1793), il fut mis plus tard à l'ordre du jour de l'armée pour sa conduite dans une sortie de la garnison de Maubenge. Aide de camp du général Turreau le 15 brumaire an II, il le suivit à l'armée de l'Ouest, et se distingua à Palluau, au combat de Viers, près de Cholet, où il gagna le grade d'adjudant général chef de bataillon; à Machecoul, il fut suspendu par arrêté du comité de Salut public du 29 thermidor an II, puis réintégré sur sa demande dans ses fonctions le 6 messidor an III, avec le grade de capitaine. Revenu chef de bataillon et aide de camp du général Turreau en l'an VI, il fit les campagnes de l'an VI à l'an IX aux armées du Rhin, d'Helvétie et d'Italie, fut nommé adjudant-général chef de brigade provisoire par le général en chef de l'armée du Danube le 7 thermidor an VII, et confirmé dans ce grade le 27 vendémiaire an VIII. En germinal de cette année, à l'affaire du pont d'Éxilles, étant à la tête de l'avant-garde du général Turreau, il pénétra dans la vallée de Suze, repoussa l'ennemi jusqu'à Saint-Chaumont et se replia après avoir fait quelques prisonniers, puis il enfonça la colonne qui tentait de revenir en force sur le pont de la Doire; dans cet engagement une balle lui traversa la cuisse droite et le jeta à bas de son cheval. Compris sur la liste des adjudants-commandants le 1^{er} fructidor an IX, il fut employé, le 2 vendémiaire an X, dans la 2^e division militaire (Corse), et y reçut, le 15 pluviôse et le 25 prairial an XII, la décoration et le titre d'officier de la Légion d'honneur. Colonel du 105^e régiment de ligne (1808), commandeur de la Légion d'honneur (1809), il fit la guerre d'Allemagne, prit part à l'expédition de Russie comme général de brigade, et y fut fait prisonnier. Rentré en France le 30 juillet 1814, et mis en non activité le 1^{er} septembre de la même année, il obtint, les 6 et 26 octobre, le commandement de l'arrondissement d'Abbeville et la croix de chevalier Saint-Louis. Lors de son passage à Abbeville pour se rendre à Lille, Louis XVIII l'éleva au grade de lieutenant-général; mais cette nomination ne fut pas confirmée au second retour des Bourbons. Le département de l'Eure l'appela, pendant les Cent-Jours, à la Chambre des représentants; il fut employé, le 20 juin 1815, à la défense de Paris, et figura parmi les commissaires députés par la Chambre auprès de l'armée.

Placé en traitement de non activité le 30 décembre 1815, il fut compris par le gouvernement, le 30 décembre 1818, comme maréchal de camp en disponibilité, dans le cadre de l'état-major général de l'armée, et appelé, le 24 février 1819 au commandement de la 1^{re} subdivision de la 20^e division militaire, puis à celui de la 1^{re} subdivision de la 21^e division (1820). Il obtint sa retraite en 1826, reprit quelque temps du service actif après la révolution de Juillet 1830, et fut définitivement retraité le 14 juin 1832. Il se retira alors à Gisors, où il mourut.

BLANQUART-DE-BAILLEUL (HENRI-JOSEPH, BARON), député au Corps législatif de l'an X à 1815, député de 1815 à 1820, né à Calais (Pas-de-Calais), le 27 avril 1758, mort à

Versailles (Seine-et-Oise), le 4 janvier 1841, fut avocat avant la Révolution, puis devint procureur du roi au bailliage de Calais, commissaire du roi, procureur-syndic de district dans le Pas-de-Calais, et président de l'administration départementale, enfin maire de Boulogne et membre du conseil général. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il entra, le 27 brumaire an XII, au Corps législatif, par le choix du Sénat conservateur, pour y représenter le Pas-de-Calais; son mandat lui fut renouvelé le 2 mai 1809. Il vota docilement d'après les vues de Napoléon I^{er}, qui le nomma au poste lucratif de questeur du Corps législatif, et lui conféra (22 octobre 1810) le titre de chevalier, celui de baron (6 septembre 1811), et la croix de la Légion d'honneur. Ces faveurs n'empêchèrent point Blanquart-de-Bailleul de voter la déchéance, en 1814, et de se rallier au nouveau gouvernement. Dans son zèle, il s'écriait à la tribune, en apprenant le débarquement de Napoléon : « Non, il n'est aucun de nous qui n'aimât mieux mourir que de subir encore une fois le joug honteux de cet usurpateur. » Il ne mourut pas, et se retira dans son pays pendant les Cent-Jours. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de département du Pas-de-Calais, appartenant, dans la Chambre introuvable, à la minorité ministérielle, fut nommé, le 26 avril 1816, procureur général à la Cour royale de Douai, et, réélu député le 4 octobre 1816, s'associa, avec la droite, au vote des lois d'exception et du nouveau système électoral de 1819. Il prit fréquemment la parole dans les diverses législatures dont il fit partie sous la Restauration. En 1814-1815, il parla sur les biens des émigrés, et demanda l'ordre du jour pur et simple sur la pétition du lieutenant-général Excelmans, qui se plaignait de la violation de son domicile. En 1816-1817, il fit l'apologie du projet de loi sur la liberté individuelle, et celle du projet de loi sur la presse : la question du dépôt considéré comme publication étant décidée négativement, il insista pour qu'au moins le dépôt pût donner lieu à l'action civile; dans la même discussion (16 décembre 1817), il se prononça en faveur de la juridiction des tribunaux correctionnels et contre le jury en matière de procès de presse, et, comme plusieurs députés inscrits pour parler dans le même sens avaient changé d'avis en abordant la tribune, et parlaient contre, Blanquart les traita de « mauvais avocats qui auraient volé leurs honoraires en parlant contre une cause en faveur de laquelle ils auraient conclu », et dut descendre de la tribune devant les réclamations de la Chambre. En 1818-1819, il s'opposa à la proposition de Dumeylet relative au droit de pétition, notamment à l'analyse de l'objet de la pétition et au mode de recommandation par un membre de la Chambre; il fit observer qu'un député peut se laisser entraîner par l'esprit de parti, vouloir faire naître un peu de scandale (*Murmures*). « Demander des explications à un ministre, dit-il, c'est faire passer le gouvernement dans les Chambres; laissons aller le cours des choses; il est inutile que le public soit informé par un article spécial du droit qu'aurait la Chambre de recommander une pétition. La Charte veut qu'il y ait des pétitions, et non des pétitionnaires. » Enfin, dans la session de 1819-1820, il demanda le rappel à l'ordre de Corelles pour avoir appelé le ministre Pasquier par son nom (*sic*): combattit la proposition de Benjamin Constant, relative à la régularisation des scrutins, et accusa les libéraux de vouloir ra-

lentie toutes les délibérations et de répandre « sur le calme de la France du bitume et du soufre. » — « Si je voulais, ajouta-t-il, je dirais des choses effroyables. » Au cours du débat sur la nouvelle loi électorale, il combattit l'amendement de Delaunay de l'Orne, tendant à conserver une sorte d'égalité dans l'élection.

Blanquart-de-Bailleul appartenait dans la Chambre à la fraction dont Lainé était regardé comme le chef. Il ne fut point de la Chambre septennale; mais, « non moins zélé », écrit un biographe royaliste, « dans ses fonctions de procureur général que dans celles de député », il poursuivit avec rigueur les délits de presse dans le ressort de la cour de Douai. Il prit sa retraite sous le ministère Villele, après avoir échangé son titre de procureur général contre celui de premier président honoraire. Il passa ses dernières années à Paris et à Versailles.

BLANQUART DES SALINES (NICOLAS), député aux États-Généraux de 1789, né à Arles (Bouches-du-Rhône), en septembre 1728, mort à une date inconnue, était avocat à Calais avant la Révolution. Élu, le 16 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Calais, il parut une seule fois à la tribune pour demander « que les députés s'engageassent à ne faire usage que d'objets manufacturés en France, et que le roi et la famille royale fussent invités à donner l'exemple. » Il revint à Calais, après la session, et, en 1794, fut, sur l'ordre de Joseph Lebon, traduit devant le tribunal révolutionnaire d'Arras, sous l'accusation de correspondance avec l'ennemi : il fut reconnu innocent et acquitté.

BLANQUI (JEAN-DOMINIQUE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Drap (Alpes-Maritimes), le 24 avril 1757, mort à Paris, le 31 mai 1832, était, avant la Révolution, manufacturier en cuirs et également homme de lettres, et fut élu, en septembre 1792, membre de la Convention par le département des Alpes-Maritimes. Partisan des Girondins, il signa la protestation du 6 juillet 1793 contre la journée du 31 mai, et fut au nombre des 73 députés décrétés d'arrestation, le 3 octobre, sur le rapport d'Amar. Blanqui, dans *Mon angoisse de dix mois* (1794), raconte que les conventionnels qui, comme lui, furent arrêtés séance tenante, furent enfermés « dans le réduit qui donne entrée aux latrines », où ils restèrent jusqu'à la nuit, puis furent transférés au corps de garde du Palais-National. A 2 heures du matin, on les conduisit à la chambre d'arrêt de l'Hôtel de Ville, et, le lendemain, à la Force, au 6^e étage, dans une chambre sans air, et n'ayant pour tout meuble que le baquet destiné aux usages communs. On les installa un peu moins sommairement par la suite, et on leur fit payer 22 livres par mois pour frais de logement. Blanqui fut remis en liberté après le 9 thermidor, réintégré comme conventionnel en juillet 1795, et fit partie, le 4 brumaire an IV, des conventionnels qui entrèrent au Conseil des Cinq-Cents; il y resta jusqu'en 1797, et, s'étant montré favorable au coup d'Etat de brumaire, fut nommé le 5 floréal an VIII, sous-préfet de Puget-Théniers.

BLANQUI (LOUIS-ADOLPHE), fils aîné du précédent, député de 1846 à 1848, né à Nice (Alpes-Maritimes), le 21 novembre 1798, mort à Paris, le 29 janvier 1854, commença dans sa ville

natale, sous les auspices de son père, de bonnes études qu'il vint terminer à Paris. Il suivit d'abord la carrière de l'enseignement, s'adonna aux sciences médicales, à la chimie, et remplit à l'Institution Massin les fonctions de répétiteur. Ces fonctions le mirent en rapport avec le célèbre économiste J.-B. Say, qui désira l'avoir pour disciple, et lui inspira le goût des études économiques. Son patronage valut bientôt à Blanqui la chaire d'histoire et d'économie industrielle à l'École spéciale du commerce, puis la place de directeur de cette École (1830.) Un cours à l'Athénée sur l'histoire de la civilisation industrielle des nations européennes, cours qui fut très suivi, d'autres cours, soit à l'École du commerce, où il prononça plusieurs discours remarquables, soit au Conservatoire des arts et métiers, où il succéda comme professeur, en 1833, à J.-B. Say, de nombreuses publications, ayant toutes pour objet les progrès de l'industrie et du commerce, plusieurs voyages entrepris dans les mêmes intentions (quinze en France, dix en Angleterre, cinq en Italie, deux en Espagne, et d'autres en Allemagne, en Autriche, en Serbie, en Orient, en Algérie) signalèrent le zèle de cet écrivain, dont les idées furent très discutées, mais auquel on s'accorda à reconnaître un réel talent d'exposition, et une rare facilité de travail. En outre, il n'avait presque pas cessé de concourir par des articles, rapports, mémoires, etc., à la propagation des doctrines de liberté industrielle et commerciale qui lui étaient chères : il collabora au *Producteur*, journal saint-simonien, au *Figaro*, au *Courrier français*, et fonda le *Journal des Économistes* ; il publia un *Résumé de l'histoire du commerce et de l'industrie* (1826), un *Précis élémentaire d'économie politique, des Voyages à Madrid, en Angleterre, des Rapports sur l'état économique et moral de la Corse* (1838), de l'*Algérie* (1839), une notice sur la *Vie et les travaux de J. B. Say*, un travail sur les *Classes ouvrières en France*, et surtout une *Histoire de l'économie politique en Europe* (1837, 5 volumes) qui est considérée comme son principal ouvrage.

Le 1^{er} août 1846, Louis-Adolphe Blanqui fut élu député dans le 1^{er} collège électoral de la Gironde (Bordeaux), par 352 voix sur 709 votants et 888 inscrits, contre 348 à M. Larrieu, candidat de l'opposition démocratique. Conservateur en politique, il soutint la monarchie de Louis-Philippe, et ne brilla pas par son talent oratoire, préférant les travaux des commissions aux luttes de la tribune. Pourtant, il ne manquait pas de verve. En 1847, ses discours au congrès des libre-échangistes tenu à Bruxelles, firent sensation : certains les trouvèrent même trop anecdotiques et trop spirituels. De même que la plupart des penseurs et des polémistes de l'école individualiste, Blanqui aimait affectait de dénigrer et de combattre l'enseignement universitaire, qu'il regardait comme nuageux et peu pratique.

On raconte qu'à une séance de l'Académie des sciences morales et politiques (dont il faisait partie depuis 1838), il demanda un jour, à brûle-pourpoint, à ses collègues : « Savez-vous seulement par quel procédé on prépare les plumes d'oie à l'aide desquelles écrivent tant de gens d'esprit ? » Les académiciens sourirent à cette épigramme, où ils ne virent qu'un compliment pour eux.

Lorsque la mort le frappa, Blanqui aimait préparaît, à la suite d'une enquête faite par ordre de l'Institut, un important travail sur les *Populations rurales de la France*.

BLANQUI (LOUIS-AUGUSTE), frère du précédent, député en 1879, né à Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), le 7 février 1805, mort à Paris, le 1^{er} janvier 1881, débuta de très bonne heure, par l'insurrection, dans la politique militante. « Pendant le combat qui eut lieu rue Saint-Denis en 1827, à propos des élections, dit M. Hippolyte Castille, on releva presque mourant un jeune étudiant en droit de vingt et un ans, qu'une balle venait de frapper au cou. Ce jeune homme pâle, maigre et d'apparence élastique, guérit si bien que, trois ans après, à la révolution de Juillet, il prenait une seconde fois les armes et contribuait à renverser la dynastie des Bourbons. » Avant d'arriver à Paris, le jeune Auguste Blanqui avait été précepteur, à 19 ans, des enfants d'un général de cavalerie. Il étudia tout à tour le droit et la médecine, et lorsque éclata la révolution de 1830, il se rendit, le 28 juillet, dans les bureaux du journal le *Globe*, où Cousin, Villemain, Sainte-Beuve, etc., s'entretenaient de la situation, que chaque minute rendait plus grave :

— « Que faire ? demanda l'un d'eux.

— « Pour moi, s'écria Blanqui, je prends mon fusil... »

— « Prenez garde à ce que vous allez faire, monsieur, interrompit Cousin, le drapeau blanc est le drapeau de la France ! »

Auguste Blanqui prit les armes en effet, et se battit sur les barricades. Irrité de l'issue de la révolution, il n'en redoubla pas moins de confiance dans l'efficacité des moyens violents, et recommença contre la branche cadette la même lutte que contre la branche aînée. Dès lors, chaque fois que l'émeute gronda dans Paris, Blanqui fut là, soufflant la révolte, et se multipliant dans une dévorante activité. Au milieu des jours de trouble qui suivirent l'avènement de Louis-Philippe, un noyau de démocrates s'était formé sous le nom de *Société des Amis du peuple*. Blanqui, membre du comité de rédaction du journal que cette Société publia pendant quelques semaines, fut bientôt compromis, et traduit devant la cour d'assises : ce fut le procès des Dix-Neuf. Il refusa le ministère d'un avocat et exposa lui-même avec une amère éloquence ses doctrines et ses revendications : « Qui aurait pu penser, s'écria-t-il, que les bourgeois appelleraient les ouvriers la plaie de la société ? Les privilégiés vivent grasement de la sueur du peuple. Qu'est-ce que votre Chambre des députés ? Une machine impitoyable qui broie vingt-cinq millions de paysans et cinq millions d'ouvriers pour en tirer toute la substance, qui est transvasée dans les veines des privilégiés. »

Il parla des ouvriers « grands de six pieds dont on baisait à l'envi les haillons » ; il évoqua les « ombres magnanimes » des prolétaires déçus et montra pour récompense leurs enfants « au fond des cachots ». — « Chaque soir, dit-il, je m'endormais sur mon grabat au bruit de leurs gémissements, aux imprécations de leurs bourreaux et au sifflement du fouet qui faisait taire leurs cris. »

Le jury acquitta Blanqui ; mais la cour lui infligea pour délit d'audience un an de prison et deux cents francs d'amende.

Quand vint le procès d'avril, il reparut sur la scène politique, et figura à la Chambre des pairs parmi les défenseurs des accusés. Il fut aussi impliqué, en 1836, dans le procès des poudres, et condamné à deux ans de prison et trois mille francs d'amende. Amnistié en 1837, il se retira avec sa femme et ses enfants à Pontoise, mais cette retraite n'était qu'apparente. Pen-

dant les débats du procès d'avril 1833, une société secrète s'était formée sous le nom de *Société des Familles*; en 1833, elle s'était transformée en *Société des Saisons* par les soins d'Auguste Blanqui, de Raisant, de Lamieusens et de Martin Bernard. On recruta des adhérents jusqu'en 1839, époque à laquelle la Société compta 850 membres. Vers le commencement du mois de mai, Blanqui jugea la situation propice à une prise d'armes. La classe moyenne semblait se désaffectionner du roi, le commerce souffrait, une longue crise ministérielle augmentait le mécontentement. Le 12, tandis que la famille royale assistait aux courses du Champ-de-Mars : « Marchons ! » s'écria Blanqui, un pistolet à la main, suivi de Barbès, de Martin Bernard et de ses autres compagnons. Un instant après, la troupe envahissait les magasins de l'armurier Lepage. La tentative des insurgés fut promptement réprimée. Blanqui, après avoir, pendant six mois, échappé à toutes les recherches, fut arrêté au moment où il allait s'embarquer et traduit, en janvier 1840, devant la Chambre des pairs, constituée en haute Cour : il fut condamné à mort sans avoir voulu se défendre. Cette condamnation, comme celle de Barbès (V. ce nom) fut commuée en détention perpétuelle. Le 6 février 1840, Blanqui arriva au Mont-Saint-Michel. Barbès et Martin Bernard l'y avaient déjà précédé. La situation des prisonniers et les traitements exercés contre eux prirent bientôt un caractère grave : un d'eux, nommé Delsade, fut même frappé d'un coup d'épée. L'air des grèves bretonnes, « pointu, » écrit Blanqui, comme une ode en losange de M. Victor Hugo », déchirait les poitrines affaiblies par le mauvais régime, par l'humidité et par la fièvre. Une évasion fut tentée; elle avorta. La captivité devint encore plus dure. Le pouvoir redouta peut-être l'effet moral que la mort de Barbès et de Blanqui pourrait produire dans l'opinion; il envoya Barbès à Nîmes et Blanqui à Tours. C'est là que Blanqui apprit la révolution de 1848.

Le 25 février, il était à Paris, et le soir même, à huit heures, plusieurs centaines d'hommes armés se pressaient autour de lui dans la salle du Prado, pour l'aider à renverser le gouvernement provisoire. Blanqui opina d'abord pour l'expectative, organisa son club, la *Société républicaine centrale*, qui tenait ses séances dans la salle de spectacle du Conservatoire, rue Bergère, essaya en vain d'influer sur la marche des événements, puis se décida à l'action. Il inspira et dirigea la manifestation du 17 mars à l'Hôtel de Ville pour l'ajournement des élections, et celle du 16 avril, à l'issue de laquelle la majorité du gouvernement eût fait arrêter Blanqui, sans l'opposition, assez inattendue, de Lamartine. C'est vers la même époque que fut publiée dans la *Revue rétrospective*, par M. Taschereau, une pièce non signée, adressée au ministre de l'Intérieur de Louis-Philippe, et contenant des détails circonstanciés sur l'affaire du 16 mai 1839. Il semblait résulter de sa rédaction que Blanqui seul pouvait en être l'auteur. « Vous seul, lui dit plus tard Barbès, pouviez savoir les détails contenus dans ce rapport. » On nomma un jury, on fit une enquête, les tribunaux furent saisis; en dehors de l'action judiciaire, des conciliabules se formèrent. Blanqui refusa toujours de répondre, dédaignant l'accusation. Bref, aucun résultat décisif ne fut obtenu, et l'affaire demeura toujours sans solution.

Blanqui joua un des principaux rôles au 15 mai 1848, jour où l'Assemblée fut envahie

par le peuple. Il avait décidé son club à se joindre aux corporations qui devaient manifester en faveur de la Pologne. Il entra lui-même un des premiers dans l'Assemblée et après la lecture de la pétition par Raspail, monta à la tribune, demanda un vote immédiat sur les conclusions de la pétition, réclama justice au nom du peuple à l'occasion des événements de Rouen et, parlant de la misère du peuple, somma l'Assemblée de s'occuper, sans désemparer, des moyens de donner de l'ouvrage aux millions de citoyens qui en manquaient. Le nom de Blanqui figura sur les listes du nouveau gouvernement provisoire que voulaient instituer les insurgés. Blanqui, après l'insuccès de la journée, se réfugia à Maisons-Laffitte, puis rentra dans Paris, travesti en officier de la garde nationale; le 28 mai, il fut arrêté rue Montholon, 14, avec ses amis Flotte, Lacambre, etc. Traduit devant la haute Cour de Bourges, il rompit, en audience publique, le silence qu'il avait gardé dans l'instruction, déclina la compétence de la Cour, et eut dans la dernière audience, avec Barbès devenu son irréconciliable ennemi, les plus violentes altercations. Il fut condamné cette fois à dix ans de prison, et subit cette peine à Belle-Isle, puis à Corte en Corse. Rendu à la liberté par l'amnistie générale de 1859, il ne tarda pas à être englobé de nouveau, en mars 1861, dans une accusation de société se rête; une nouvelle condamnation de ce chef, à quatre ans de prison, cinq cents francs d'amende et cinq ans de privation des droits civiques le frappa, le 16 juin. Il fut incarcéré à Sainte-Pélagie, et plus tard, dans une maison de santé, où il resta jusqu'au 4 septembre 1870. Aussitôt la République proclamée, il accourut à Paris, et y fonda, pour combattre les tendances, « rétrogrades, » du gouvernement de la Défense nationale, le journal la *Patrie en danger*. Il y réclama l'institution de la commune, l'enrôlement et l'armement des prêtres, la construction des barricades et le retour au régime révolutionnaire avec toutes ses conséquences. Chef du 169^e bataillon de la garde nationale, à Montmartre, il fut mêlé à toutes les tentatives hostiles au gouvernement, et particulièrement à l'insurrection du 31 octobre; désigné comme membre du comité de Salut public par les soldats de l'insurrection, il occupa pendant quelques heures l'Hôtel de Ville, essaya de prendre ses dispositions en vue de s'emparer de la préfecture de police et de faire surveiller les commandants des secteurs, mais, à l'arrivée des gardes nationaux de l'ordre, fut arrêté par le 17^e bataillon; relâché le lendemain, il se déroba pendant quelque temps, puis reprit la direction de son journal, qui parut jusqu'au 6 décembre 1870.

Il quitta Paris après l'armistice, fut porté dans la Seine, le 8 février 1871, sur quelques listes dressées par le parti socialiste révolutionnaire, mais n'obtint que 52,389 voix sur 328,970 votants. En même temps, il réunissait, sur la liste socialiste du Rhône, 36,030 voix, sans être élu. Il fut nommé lors de l'insurrection du 18 mars, membre de la Commune de Paris, par le 18^e arrondissement, mais il ne put y siéger. Il se trouvait alors dans le Midi, et Thiers en profita pour le faire arrêter comme otage, et incarcérer au fort du Taureau, sur les côtes de Bretagne. Après être resté quatre mois au secret, il fut condamné par le 4^e conseil de guerre pour « excitation à la guerre civile », à la déportation dans une enceinte fortifiée (février 1872). Le mauvais état de la santé de Blanqui fit retarder son départ pour la Nouvelle-Calé-

donné; on l'interna provisoirement au fort de Quélern, et enfin on l'envoya à la maison centrale de Clairvaux: ce fut sa dernière prison. Il y écrivit un livre, le seul qu'il ait jamais publié, intitulé *L'Eternité dans les astres, hypothèses astronomiques* (1872, in-18).

Plusieurs fois le nom de Blanqui avait été mis en avant dans des élections législatives partielles, à Paris, à Marseille, etc., par des comités socialistes; mais il n'avait obtenu, par exemple, le 3 mars 1878, dans la 2^e circonscription de Marseille, en remplacement de F.-V. Raspail, qu'un nombre très restreint de suffrages, lorsque la campagne menée à cette époque par la presse radicale et intransigeante en faveur de la mise en liberté des condamnés de la Commune vint rappeler sur le vieux conspirateur l'attention du parti républicain. Quand le président de la République eut signé les premiers décrets d'amnistie partielle, la presse démocratique et l'extrême-gauche de la Chambre des députés insistèrent en faveur de l'élargissement de Blanqui. C'est alors que sa candidature, posée dans la 1^{re} circonscription de Bordeaux, triompha au second tour de scrutin (20 avril 1879) avec 6,801 voix sur 12,334 votants et 24,429 inscrits, contre 5,330 à M. Lavertujon, opportuniste. Il s'agissait de remplacer M. Simiot, décédé. Blanqui était toujours à Clairvaux. Aux termes de la loi qui l'avait frappé, il n'était pas éligible à la Chambre. Le gouvernement s'abstint de proclamer l'élection de Bordeaux au *Journal officiel*, et quand la validation de ses pouvoirs vint en discussion devant la Chambre, elle fut rejetée à une très grande majorité. Seuls, quelques membres de l'extrême-gauche, et parmi eux, M. Louis Blanc qui n'était pas des amis personnels de Blanqui, votèrent pour la validation. L'élection « annulée », M. Grévy se borna à *gracier* Blanqui, le 9 juin de la même année, afin de lui conserver la situation d'inéligible. L'amnistie plénière ne vint qu'ensuite. Aussitôt libre, Blanqui se rendit à Bordeaux pour soutenir en personne une nouvelle candidature qui échoua le 14 septembre, au scrutin de ballottage, avec 4,542 voix contre M. Achard (1^{er} de nom), élu par 4,703 suffrages. Le 23 mai 1880, Blanqui obtint encore dans la 1^{re} circonscription de Lyon 5,947 voix; le candidat élu, M. Ballue, opportuniste, réunit 8,280 voix, en remplacement de M. Ed. Millaud, nommé sénateur.

« Il n'est pas facile, a dit un historien, de définir la manière dont M. Blanqui conçoit l'idée républicaine. Depuis que la question sociale est venue compliquer ce vaste problème gouvernemental, cinq ou six écoles ont surgi. A laquelle M. Blanqui donne-t-il la préférence? ou l'ignore. Soit habileté, soit dédain de la plume à une époque où chacun est si pressé d'écrire, il a toujours évité de formuler une doctrine. » On peut croire cependant, d'après le témoignage de ses partisans et de ses amis les plus directs, que Blanqui était favorable à l'établissement d'un système communiste, avec la révolution, ou plutôt avec l'insurrection pour moyen.

BLANVAL (DE). Voy. ARTAUD.

BLAREAU (NICOLAS-DOMINIQUE-JOSEPH), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Mons (Belgique), en 1756, mort à Bruxelles, le 25 janvier 1808, fut élu député au Conseil des Anciens, le 28 germinal an V, pour le département de Jemmapes avec 71 voix; il devint secrétaire de cette assemblée six mois

après. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut nommé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de Jemmapes au Corps législatif. A l'expiration de son mandat, il entra dans la magistrature impériale. Il était juge à la Cour d'appel de Bruxelles quand, le 30 janvier 1807, il fut subitement frappé de folie, état qui motiva un jugement d'interdiction, auquel il ne survécut que quelques mois.

BLATIN (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), député depuis 1885, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 1^{er} août 1841, appartient à une ancienne famille du pays, dont plusieurs membres, y ont, depuis le x^{ve} siècle, rempli des fonctions municipales. Fils d'un médecin, il suivit la même carrière, et, reçu docteur, vint s'établir dans sa ville natale, et fut nommé par la suite professeur à l'École de médecine de Clermont et médecin de l'hôpital général. Pendant la guerre de 1870-71, chargé, comme médecin en chef, du service médical du camp de Pont-du-Château, sur les bords de l'Allier, il fit preuve de dévouement. Sous l'Empire, il avait commencé à s'occuper de politique dans les loges maçonniques et dans divers journaux de l'opposition démocratique. En 1883, il prononça au Grand-Orient de France, rue Cadet, comme membre du conseil de l'ordre, un discours qui eut du retentissement; on lui doit aussi un certain nombre de conférences et d'ouvrages sur des matières scientifiques. Sa nomination comme maire de Clermont-Ferrand en 1884 accrut son rôle politique. Son nom se trouva mêlé à des polémiques locales extrêmement vives; une de ces polémiques se termina même par un duel. En octobre 1885, M. Antoine Blatin fut élu député du Puy-de-Dôme, le 9^e et dernier de la liste républicaine, avec 74,050 voix (132,128 votants, 169,883 inscrits). Il donna sa démission de maire, s'inscrivit à la gauche radicale et vota avec ce groupe. En février 1886, dans la discussion de la loi relative à la liberté des funérailles, il fit adopter, par 321 voix contre 174, un article portant que l'incinération pourrait être substituée à l'inhumation. Membre de la commission du budget en 1888, il reprit, avec M. Yves Guyot, un amendement approuvé naguère par M. Peytral, depuis ministre des Finances, demandant la transformation de l'impôt foncier sur les propriétés bâties en impôt de quotité. Le ministre refusa d'appuyer son ancien amendement.

M. Blatin s'est séparé de la gauche, dans la dernière session, lors du vote sur le rétablissement du scrutin uninominal, en votant *contre* (11 février 1889); il s'est prononcé *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et *contre* les poursuites intentées à trois députés membres de la ligne des Patriotes, et au général Boulanger.

BLAUDAIN DE VALLIÈRE (CLAUDE-HYACINTHE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Nevers (Nièvre), le 7 juillet 1762, mort à Nevers, le 7 octobre 1847, était procureur-syndic à Nevers en novembre 1791, et devint successivement juge au tribunal de district de Nevers (6 pluviôse an III), commissaire national près le même tribunal (10 floréal an III), juge au tribunal civil du département (1^{er} brumaire an IV), commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du département de la Nièvre (18 floréal an VIII), procureur général près la Cour de justice criminelle

de la Nièvre (18 floréal an XII), membre de la Légion d'honneur (25 pairial an XII), substitut près du procureur général près la cour impériale de Bourges, chargé du service de la Cour d'assises de la Nièvre (1^{er} mai 1811). Le 13 mai 1815, l'arrondissement de Nevers le nomma représentant à la Chambre des Cent-Jours; il avait présenté à l'empereur l'adresse du collège électoral de son département. Il fut nommé, sous la Restauration, conseiller à la Cour de Bourges.

BLAUX (NICOLAS-FRANÇOIS), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Rambervillers (Vosges) en 1731, mort à une date inconnue, était avocat en 1751; officier dans la garde nationale de Sarreguemines en 1789, et maire de Sarreguemines. L'ardeur avec laquelle il embrassa les idées de la Révolution le fit élire, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Moselle, à la pluralité des voix sur 320 votants. Il siégea au côté droit, et dans le procès de Louis XVI, répondit, au 3^e appel nominal: « J'avais trois fils; le premier est mort en Amérique, le second à Francfort; je viens d'offrir le troisième à Custine. Je suis convaincu que Louis a mérité la mort par ses crimes, mais comme je serais récusable si je la prononçais, je vote, comme législateur, pour la peine la plus légère, pour la détention jusqu'à la paix, et pour le bannissement à cette époque. » Favorable au parti de la Gironde, et signataire de la protestation du 6 juin 1793 contre la journée du 31 mai, il fut des 73 conventionnels décrétés d'arrestation le 12 vendémiaire an II; déjà âgé et malade d'une hernie, il écrivit au comité de Salut public pour être mis en arrestation chez lui, ce qui fut accordé.

Envoyé en mission dans la Somme, le 14 germinal an III, pour y activer l'arrivée des subsistances à Paris, il se trouvait à Amiens, le 3 avril 1795, lorsqu'une émeute y éclata par suite de la cherté des vivres. Assailli par une bande de huit à neuf cents hommes et femmes, qui lui arrachèrent son costume, « un tiers de ses cheveux », ses souliers, son mouchoir et un assignat de 25 francs, Blaux refusa de crier: « Vive Louis XVII! » Alors on lui cracha au visage, et on faillit l'étrangler, dit son rapport, avec la cravate de son chapeau. Jeté par les émeutiers dans la prison de l'évêché, il fut délivré six heures après. Trente-trois séditieux furent déferés au tribunal criminel d'Amiens, qui les acquitta. Blaux s'empressa, quand même, de les faire remettre en prison, mais leur accorda bientôt la liberté sous caution. Le 24 vendémiaire an IV, le département de la Moselle envoya Blaux, par 116 voix, siéger au Conseil des Anciens, où il compta parmi les modérés. Il en sortit en 1798, et quitta la vie politique.

BLAVIEL (ANTOINE-INNOCENT), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Cajarc (Lot), le 9 février 1757, mort à Cajarc, le 25 août 1842, était homme de loi à Cajarc avant la Révolution; il fut nommé, le 6 septembre 1791, administrateur du département du Lot, et élu, le 7 septembre 1792, par le même département, député à la Convention, à la pluralité des voix. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 3^e appel nominal: « C'est en législateur que je prononce et non en juge, je vote pour la réclusion. » Il suivit le parti de la Gironde, protesta le 6 juin 1793

contre la journée du 31 mai, fut arrêté avec 73 de ses collègues, et détenu à Paris, puis remis en liberté après le 9 thermidor, et réintégré à la Convention. Le 23 vendémiaire an IV, le département du Lot l'élut député au Conseil des Cinq-Cents, par 290 voix: il y resta jusqu'au renouvellement de 1798, et reentra dans la vie privée.

BLAVIER (AIMÉ-ÉTIENNE), membre du Sénat, né à Montjean (Maine-et-Loire), le 21 août 1827, passa par l'École polytechnique et par l'École des mines, d'où il sortit en 1849. D'abord ingénieur de l'Etat, il entra bientôt dans l'industrie privée. Pendant la guerre franco-allemande, il prit du service et commanda un bataillon de mobiles dans le département de Maine-et-Loire, où il fixa sa résidence. Officier de la Légion d'honneur du 28 février 1871, il n'avait d'ailleurs aucun antécédent politique, lorsqu'il fut élu, le 25 janvier 1885, comme candidat des conservateurs, sénateur de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Achille Joubert, décédé; il avait obtenu 662 voix sur 969 votants, contre 298 à M. Maillé, candidat républicain. M. Blavier fait partie de la droite sénatoriale. Il prit la parole en mars 1885, dans la discussion générale du budget et attribua aux fautes de la République l'état précaire de nos finances, renouvela ces critiques, quatre mois après, dans la discussion relative à l'émission, réclamée par M. Sadi Carnot, ministre des Finances, de 320 millions d'obligations à court terme, et affectée en grande partie à la caisse des écoles, et combattit certaines dispositions de la loi instituant des délégués mineurs pour la surveillance des travaux de fond (décembre 1885). Sa compétence en matière financière l'amena à la tribune en avril 1886, lors de la discussion de l'emprunt de 500 millions; il a pris part également, dans chaque session, à la discussion du budget. Les votes de M. Blavier se sont toujours réunis à ceux de la droite, par exemple, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), *contre* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger des attentats commis contre la sûreté de l'Etat (29 mars, affaire du général Boulanger).

BLAVOYER (JOSÉPH-ARSENÉ), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, et représentant en 1871, né à Troyes (Aube), le 28 janvier 1815, mort à Troyes, le 11 août 1884, fit ses études à Troyes, son droit à Paris, revint s'occuper d'agriculture à Bourguignon-Faulx (Aube), et devint ensuite maire de Troyes sous la monarchie de Juillet. Candidat à l'Assemblée constituante, après la révolution de février 1848, il fut élu représentant du peuple de l'Aube, le 23 avril 1848, le 7^e et dernier de la liste, par 26,674 voix. Un journal républicain de l'Aube l'avait appelé à cette occasion le *candidat des dévots*; il protesta par une lettre rendue publique contre cette qualification, et se prétendit républicain démocrate. Cependant, à l'Assemblée, il siégea à droite, et vota presque toujours avec les monarchistes, *pour* le décret sur les clubs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *pour* le remplacement militaire, *contre* le droit au travail, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, *pour* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des trans-

portés: il n'avait voté avec la gauche que pour le bannissement de la famille d'Orléans. Le département de l'Aube le renvoya à la Législative, le 13 mai 1849, le 1^{er} sur 5, par 50,908 voix, sur 60,618 votants et 81,911 inscrits: il se prononça pour les crédits de l'expédition romaine, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, et pour toutes les mesures proposées par les monarchistes; il fut de ceux pourtant qui luttèrent contre la politique du prince président, dès qu'ils reconnurent les dangers que cette politique faisait courir au régime parlementaire. Le coup d'Etat de décembre le rendit à la vie privée; mais il se présenta, comme candidat de l'opposition, aux élections du 29 février 1852, et ne recueillit que 1,170 voix contre 28,953 accordées au candidat officiel, M. Rambourgt.

Après la chute de l'Empire, les électeurs de l'Aube l'envoyèrent, le 8 février 1871, siéger à l'Assemblée nationale, le 4^{er} sur 5, par 27,615 voix sur 56,484 votants et 82,271 inscrits. Il prit place à droite, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour les pétitions des évêques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour la démission de Thiers, pour l'arrêt contre les enterrements civils, contre le service militaire de trois ans, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution de l'Assemblée, contre l'amendement Wallon, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Blavier se retira de la vie politique à la fin de la législature.

BLEUART (JEAN-RAPHAËL), député de 1831 à 1834, né à Paris, le 23 mai 1792, ancien préfet sous la Restauration, propriétaire à Ousson (Loiret), se présenta d'abord sans succès, le 5 juillet 1831, aux élections de la Chambre des députés et n'obtint que 88 voix contre 160 à M. de Cormenin, qui fut élu. Mais ce dernier ayant opté pour un autre collège électoral, M. Bleuart fut de nouveau candidat, et passa cette fois, au second tour de scrutin, avec 174 voix contre 100 au général Fabvier. Il ne fit pas partie de l'opposition, vota l'ordre du jour Ganheron (1831) par lequel la Chambre se déclara satisfaite des explications données par les ministres, et s'associa au jugement et à la condamnation (1833) du journal la *Tribune*. Sa carrière parlementaire fut, d'ailleurs, des plus modestes.

BLIN (FRANÇOIS-PIERRE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Rennes (Ile-et-Vilaine), le 8 juin 1756, mort à Chantenay (Loire-Inférieure), le 4 novembre 1834, fils de « noble homme Jacques Blin, maître en chirurgie de Rennes », fut destiné par son père à la médecine, se fit recevoir docteur à Montpellier et s'établit à Nantes en 1783. L'Université de Nantes, très jalouse alors de ses privilèges, ayant voulu assujettir le jeune docteur à toutes les épreuves d'une nouvelle réception, sous peine d'interdiction d'exercice, Blin s'y refusa, ainsi que Laënnec et Lefebvre de la Chauvière (V. ces noms), plus tard députés à la Convention, et qui se trouvaient dans le même cas que lui. Il en résulta un procès qui donna naissance à de vifs et curieux mémoires publiés par les trois interdits. Le parlement de Rennes leur donna raison (V. *Kerviler, Revue historique de l'Ouest*, 1835), et les admit à l'agrégation dans la Faculté de médecine de Nantes, sous la seule charge de soutenir aux Ecoles de Rennes une thèse probatoire.

En 1788, Blin fut nommé par les Nantais député aux Etats de Bretagne et envoyé plusieurs fois auprès du ministère pour se faire l'écho des réclamations du tiers-état. Aussi fut-il élu, le 4 avril 1789, un des 50 mandataires de cet ordre, pour la ville de Nantes à l'Assemblée générale de la sénéchaussée, et devint-il, quelques jours après, le 18, député aux Etats-Généraux.

A Versailles, il montra une grande ardeur pour les idées nouvelles et fut un des principaux fondateurs du Club breton. Il vota constamment avec les plus avancés, combattit les projets de constitution de Mounier, se mêla avec Target, Boisgelin, Salle, etc., à la discussion de la déclaration des droits de l'homme, demanda (1^{er} septembre) une définition exacte de la monarchie, et discuta avec Freteau (8 octobre) l'établissement de l'impôt. Le 25 octobre, il s'opposa à ce qu'on ajournât la proposition d'exclure de l'éligibilité les enfants héritiers ou donataires d'un failli; quelques jours plus tard, en s'appuyant sur l'exemple de l'Angleterre, sur des arguments de raison et de politique, et en mettant Mirabeau en contradiction avec lui-même, il fit décréter que les ministres ne pourraient ni siéger, ni être choisis dans l'Assemblée.

Toujours sur la brèche, il présenta, le 21 novembre, un amendement visant les troubles de Cambrai, fit un long discours, le 26, sur la députation de Saint-Domingue, et s'opposa vigoureusement, le 1^{er} décembre, à la formation d'un comité colonial. Il ne voulait pas qu'il en fut question, tant que les colonies et Saint-Domingue en particulier, n'auraient pas exprimé légalement leurs vœux et leurs doléances, car il contestait les pouvoirs des députés de Saint-Domingue. Il allait presque jusqu'à refuser aux colonies le droit de députation. « Les colonies, disait-il dans son langage pittoresque, doivent être pour la France ce qu'est une bonne ferme pour un riche propriétaire et rien au delà. » Il avait fréquemment de ces boutades, comme le jour où l'on parlait de donner la préférence, en cas d'égalité de suffrages pour les élections de département et de district, à l'élu qui serait marié: Blin, pour décider la question, voulait que les députés mariés se retirassent. « Un mouvement léger de gaieté, dit le *Journal des Etats-Généraux*, a déridé un instant les fronts de l'auguste Assemblée. »

Il combattit encore la motion de l'abbé Maury pour la suppression de l'impôt des aides et son remplacement par des octrois dans les villes, se joignit à ceux qui réclamaient, en février 1790, la suppression des établissements religieux, puis ses opinions parurent se modérer et il accepta une collaboration à la feuille de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, *L'ami des patriotes*, rédigée dans le sens de la Constitution de 1791 et publiée aux frais de la liste civile. On le retrouve cette même année approuvant à l'Assemblée, après un assez long silence, le système de Champagny sur l'organisation de la marine, défendant contre Malouet la cause des noirs, et présentant une adresse du commerce de Nantes contre le décret du 15 mai sur les colonies.

Après la session, Blin revint exercer la médecine à Nantes. En 1793, il prit parti pour la fédération girondine et fut obligé de fuir devant Carrier, exécuteur des décrets de la Convention; il se réfugia alors dans l'île de Noirmoutiers. Après thermidor, il aida de tout son pouvoir à la réaction, puis fut nommé (nivôse an X) médecin en chef de l'armée de l'Ouest,

et sous l'Empire (1808), professeur d'hygiène et de thérapeutique à l'École secondaire de médecine; il garda cette fonction jusqu'en 1822. Converti en 1815 au royalisme militant, il avait accepté, tout en restant professeur, un poste de conseiller de préfecture à Nantes. Ses dernières années s'écoulèrent dans un aimable scepticisme : il s'était retiré à Chantenay, traduisait Horace, vivait largement et comme son ancien collègue Laënnec lui reprochait un jour publiquement d'avoir « retourné le bonnet rouge » qu'il portait pendant la Révolution, il n'y contredit point et répondit en riant qu'en effet, *il avait bien mérité d'être pendu!* — Il fut emporté par une attaque de dysenterie.

BLIN (JOSEPH-MARIE-JACQUES), frère du précédent, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 31 mars 1764, mort à Rennes, le 22 juillet 1834, était directeur de la poste aux lettres à Rennes, quand il fut élu, le 26 germinal an VI, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents. Il combattit la politique du Directoire, fut également opposé au coup d'Etat de brumaire, et, de ce chef, fut exclu du Corps législatif créé en l'an VIII. Il reprit à Rennes la direction des postes, qui lui fut enlevée en 1815, au retour de Gand, en raison de l'attitude anti royaliste active de Blin pendant les Cent-Jours.

BLIN DE BOURDON (MARIE-LOUIS-ALEXANDRE, VICOMTE), député de 1815 à 1816, de 1823 à 1831, de 1834 à 1848, et représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Amiens (Somme), le 27 avril 1782, mort à Paris, le 23 mars 1849, débuta dans l'administration comme sous-préfet de Doullens, et fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de département de la Somme, par 124 voix; à la Chambre introuvable, il combattit la consolidation de l'emprunt de cent millions, et demanda d'imposer extraordinairement de 15 centimes les contributifs directs. Non réélu en 1816, il devint préfet de l'Oise, et, le 6 mars 1823, fut envoyé à la Chambre par le 1^{er} arrondissement électoral de la Somme (Abbeville), avec 286 voix, en remplacement de M. d'Hardivilliers, décédé. Le même arrondissement lui renouvela son mandat aux élections du 25 février 1824 à la Chambre septennale, par 247 voix contre 101 accordées au général Dejean. Le 27 mars 1824, M. de Girardin attaquait à la tribune les circulaires préfectorales de M. Blin de Bourdon, comme entachées de pression administratives. Blin de Bourdon essaya de les justifier, et ses explications parurent suffisantes au moins aux ministres, qui le nommèrent préfet du Pas-de-Calais. Successivement réélu le 17 novembre 1827 par 174 voix contre M. de Riencourt (132 voix), et le 3 juillet 1830, par 237 voix, il vota silencieusement pour les ministères qui se succédèrent au pouvoir, mais il échoua aux élections du 23 juin 1830, avec 172 voix contre 210 accordées à M. Boulon-Martel, élu. Le 21 juin 1834, candidat dans le 5^e collège électoral de la Somme (Doullens), et dans le 2^e collège (Amiens), il fut élu dans le premier avec 120 voix sur 206 votants et 237 inscrits, et n'obtint dans le second que 108 voix contre 205 accordées à M. Massey, élu. Il prit place dans les rangs de l'opposition légitimiste, sans toutefois faire aux ministères de Louis-Philippe une opposition systématique. Il siégea à la Chambre jusqu'à la révolution de Février, ses électeurs lui ayant renouvelé son mandat, le

4 novembre 1837, par 119 voix sur 235 votants et 272 inscrits, le 2 mars 1839 par 128 voix, le 9 juillet 1842 par 207 voix, le 2 mars 1844 (élection partielle, il avait donné sa démission après le vote de « flétrissure » des pèlerins de Belgrave-Square, dont il faisait partie), par 146 voix, et le 1^{er} août 1846, par 239 voix sur 469 votants et 494 inscrits, contre M. Delapalme (230 voix). Dans ces diverses législatures, M. Blin de Bourdon avait voté *contre* l'indemnité Pritchard, *contre* les députés fonctionnaires et *contre* le ministère Guizot.

Aux élections qui suivirent la révolution de Février, le département de la Somme l'élut, le 23 avril 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 14, avec 128,373 voix. Il prit place à la droite légitimiste, vota, avec la gauche, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans (26 mai 1848), et se prononça ensuite, avec la droite, *pour* le rétablissement du cautionnement des journaux, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *contre* le droit au travail, *contre* les félicitations au général Cavaignac, *contre* la suppression de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, *pour* l'interdiction des clubs. Il mourut du choléra avant la fin de la session.

BLIN DE BOURDON (MARIE-ALEXANDRE-RAOUL, VICOMTE), petit-fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et député depuis 1876, né à Abbeville (Somme), le 20 mai 1837, compléta son instruction par des voyages en Afrique, en Asie, et dans les deux Amériques; capitaine pendant la guerre de 1870, dans le bataillon des mobiles de Doullens, il fut blessé à Breteuil, et décoré de la Légion d'honneur après l'affaire de Pont-Nevelles, où il se distingua. Le département de la Somme l'élut à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 4^e sur 11, par 96,987 voix sur 123,345 votants et 167,374 inscrits. Il siégea à droite, fit partie des réunions « Colbert » et « des Réservoirs », fut secrétaire de l'Assemblée en 1873-1874, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le service militaire de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* l'arrêt contre les enterrements civils, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* la dissolution de l'Assemblée, *contre* l'amendement Wallon, *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. La circonscription électoral de Doullens lui renouvela son mandat, aux élections du 20 février 1876, par 10,602 voix sur 13,068 votants et 16,261 inscrits; il soutint le ministère de Broglie, et, après la dissolution, fut réélu, le 14 octobre 1877, comme candidat officiel, par 9,085 voix sur 14,492 votants et 16,195 inscrits, contre le candidat républicain, M. Ernest Legrand (5,118 voix). Son élection donna lieu à une vive discussion, mais fut validée. Le département de la Somme le renvoya encore à la Chambre, le 4 octobre 1885, par 70,608 voix sur 133,484 votants et 158,196 inscrits, le premier de la liste conservatrice élue. Il a toujours fait partie de la minorité monarchiste, et a voté contre les ministères de gauche, notamment, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles (14 février, chute

du ministère Floquet, contre les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), contre les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BLOIS DE LA CALANDE (AYMAR-GABRIEL DE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Ergué-Armel (Finistère), le 11 septembre 1804, mort le 7 décembre 1874, était avocat. Royaliste en vue, il fut porté, dans le Finistère, sur la liste des candidats conservateurs à l'Assemblée législative (13 mai 1849), et élu avec eux, le 11^e, par 50,934 voix (86,649 votants, 150,165 inscrits). Il vota toujours avec la majorité de droite, dont il faisait partie, s'associa au vote de l'expédition de Rome, aux poursuites décrétées contre les auteurs de la manifestation des Arts-et-Métiers, à la loi du 31 mai 1850 contre le suffrage universel, à la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc. Il ne se rallia pas au coup d'Etat de décembre 1851, et reprit sa place au barreau.

BLONDEAU (AUGUSTE-JOSEPH-DONAT DE), député de 1831 à 1836, né à Haguenau (Bas-Rhin), le 18 août 1791, mort à une date inconnue, appartenait à une famille de noblesse militaire. Orphelin de bonne heure, il fut élevé par son tuteur, M. Vêjux, conseiller à la Cour de Besançon, entra dans l'administration de l'enregistrement, et démissionna en 1815, pour s'enrôler dans la garde nationale mobile. Il s'occupa activement de politique libérale, prit part aux luttes contre la Restauration, applaudit à la révolution de Juillet et devint colonel de la garde nationale, conseiller municipal et conseiller général du Doubs. Le 5 juillet 1831, le 4^e collège de ce département l'élut député sur une profession de foi dont la devise était : « Ordre et liberté. » D'abord sincèrement attaché à la monarchie nouvelle comme à la Charte, il ne tarda pas à entrer dans les rangs de l'opposition en protestant contre les tentatives rétrogrades du pouvoir. Il s'associa au compte rendu des députés de la gauche en 1832, tout en prenant part au jugement du journal *la Tribune* en 1833. Membre de plusieurs commissions importantes, il fut (1831) l'auteur d'une proposition ayant pour but de réduire de moitié les appointements des députés fonctionnaires qui touchaient, hors de Paris, un traitement au dessus de 3,000 francs. La proposition, prise en considération par la Chambre, ne fut pas discutée. Il réclama, la même année, une réduction de l'impôt sur le sel, et fit rétablir dans l'administration de l'enregistrement une importante disposition en matière d'échange.

Réélu, le 21 juin 1834, dans la même circonscription, par 88 voix sur 142 votants et 160 inscrits, contre 43 voix à M. Humann, ministre des Finances, il se rapprocha du gouvernement en quelques circonstances, puis, empêché par ses propres affaires d'assister assidûment aux séances, il donna sa démission dans le courant de l'année 1836. Il resta conseiller général du Doubs, et fut candidat, après février 1848, à l'Assemblée constituante : M. de Montalembert, qui combattit vivement sa candidature, ne l'emporta sur lui que de 21 voix.

BLONDEL (JACQUES), membre de la Convention nationale et député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était rentier à Lalobbe; il adopta les principes de la Révolution, fut élu, le 5 sep-

tembre 1792, membre de la Convention nationale par le département des Ardennes, « à la pluralité des voix », siégea dans la Plaine et vota en ces termes lors du 3^e appel nominal dans le procès de Louis XVI : — « Comme juge, je déclarerais que Louis a mérité la mort ; comme législateur et comme homme d'Etat, je vote pour la réclusion, sous la condition expresse qu'il soit puni de mort si les ennemis de l'Etat mettent le pied sur le territoire de la République. » Il fit partie ensuite du Conseil des Cinq-Cents, où le département des Ardennes l'envoya, le 21 vendémiaire an IV, par 170 voix sur 188 votants. Son passage dans cette assemblée n'a laissé aucune trace au *Moniteur*.

BLONDEL (ANTOINE-PHILIPPE-LÉON), sénateur du second Empire, né à Paris, le 16 novembre 1795, mort à Paris, le 27 avril 1886, suivit la carrière administrative et devint conseiller d'Etat en 1854. Le 5 mars 1866, il entra au Sénat impérial, où il siégea, jusqu'au 4 septembre, parmi les plus dévoués partisans du régime auquel il devait sa situation. Il avait été admis à la retraite comme conseiller d'Etat, le 8 octobre 1866.

BLONDEL D'AUBERS (LOUIS-MARIE-JOSEPH), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1821, né à Douai (Nord), le 11 mars 1765, mort à Paris, le 22 mars 1830, était, avant la Révolution, conseiller au Parlement de Paris, et émigra en 1791. Rentré après le 18 brumaire, il devint membre de l'administration des hospices de Lille, puis débuta dans les fonctions publiques comme sous-préfet de Spire, passa sous-préfet de Porentruy le 1^{er} vendémiaire an XII, et fut nommé par Napoléon 1^{er} conseiller à la Cour de cassation. Élu, le 22 août 1815, député à la Chambre introuvable par le collège de département du Pas-de-Calais, il se montra très autoritaire en politique, fit partie de la commission de substitution des cours prévôtales aux tribunaux, substitution qu'il défendit avec chaleur : les élections de septembre 1816 lui furent défavorables, mais le même collège électoral le renvoya à la Chambre le 14 novembre 1820. Compris dans le premier renouvellement du cinquième, en octobre 1821, il ne fut pas réélu, et se consacra à ses fonctions de conseiller à la Cour de cassation, jus qu'à sa retraite, qui lui fut accordée le 28 décembre 1828, avec le titre de conseiller honoraire.

BLOSSEVILLE (BÉNIGNE PORET, MARQUIS DE), député de 1815 à 1816, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 15 mars 1768, mort à Amfreville-la-Campagne (Eure), le 1^{er} janvier 1845, était propriétaire à Amfreville, quand il fut élu député de l'Eure, par le collège de département, sans concurrent, le 22 août 1815. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et, législateur obscur, n'occupa un instant l'opinion publique que par sa malencontreuse intervention dans le procès de Wilfrid Regnault. Regnault était sous le coup d'une accusation capitale, quand M. de Blossesville, maire de la commune d'origine de l'accusé, le dénonça dans le *Journal des Débats* comme un des massacrés de septembre 1792. Regnault, pour qui on implorait à ce moment la clémence du roi, attaqua la dénonciation devant le tribunal correctionnel, qui condamna M. de Blossesville comme calomniateur ; mais le jugement fut reformé devant la Cour royale. La plaidoirie d'Odilon Barrot pour Regnault et le concours de la clémence royale frappèrent surtout l'opi-

nion. Depuis ce procès, M. de Blossville a renoncé à la vie politique.

BLOSSEVILLE (BÉNIGNE-ERNEST PORET, MARQUIS DE), fils du précédent, député au Corps législatif de 1857 à 1863, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 19 juillet 1799, mort à Amfreville-la-Campagne (Eure), le 25 septembre 1886, était le frère du navigateur Jules-Alphonse-René Poret de Blossville (1802-1833), qui périt si malheureusement sur les côtes de l'Islande, sans qu'on ait jamais découvert la moindre trace de son sort. De même que son frère, le marquis Bénigne-Ernest de Blossville publia d'intéressants travaux sur les questions extérieures, maritimes et coloniales. Chargé d'une mission particulière en Espagne, lors de la guerre de 1823, il se montra le serviteur fidèle du gouvernement de Charles X, et se démit, en 1832, des fonctions de conseiller de préfecture de l'Eure, qu'il tenait de la Restauration. Collaborateur actif et même directeur de plusieurs journaux légitimistes, tels que le *Courrier de l'Europe*, le *Rénovateur*, la *Quotidienne*, il écrivit encore dans la *Revue archéologique*, publia une *Histoire des colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie*, ouvrage qui obtint le prix Monthyon (1832), et beaucoup plus tard (1874) une étude sur les *Pygées, leurs œuvres de littérature*, etc. Dans l'intervalle, sous le second Empire, il avait été élu, comme légitimiste, et sans l'appui du gouvernement, député au Corps législatif le 22 juin 1857, dans la 2^e circonscription de l'Eure, par 18,469 voix (27,130 votants, 38,405 inscrits). Ses concurrents avaient été MM. de Montreuil (4,873 voix), Guillaume Petit (1,390) et Dupont de l'Eure fils (812). M. de Blossville vota parfois avec la majorité, mais en réservant ses préférences royalistes : il ne fut pas réélu le 1^{er} juin 1863, le candidat officiel, M. Guillaume Petit l'ayant emporté sur lui avec 20,567 voix contre 2,855 seulement, dans la 4^e circonscription de l'Eure.

BLOT (JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Etreuix (Aisne), le 22 avril 1781, mort à Niort (Deux-Sèvres), le 25 décembre 1857, entra au service dans le 26^e régiment de chasseurs à cheval, et fut fait sous-lieutenant après Austerlitz. Promu lieutenant en premier aux chasseurs à cheval de la garde impériale, il commanda la 12^e compagnie de ce régiment pendant les campagnes de 1813 à 1814, fut placé pendant les Cent-Jours à la tête d'une compagnie d'élite, et quitta le service à la Restauration, qui le mit en demi-solde. Il fonda alors, avec plusieurs de ses anciens compagnons d'armes, une filature de laine dans le département des Deux-Sèvres ; c'est la première qui ait été établie dans cette contrée. Il se distingua jusqu'à la révolution de Février par la vivacité de ses sentiments démocratiques, et, candidat républicain à l'Assemblée constituante le 23 avril 1848, il fut élu représentant des Deux-Sèvres, le 5^e sur 8, par 38,711 voix (78,335 votants). Il siégea à la gauche modérée, et vota : 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement ; 26 août, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière ; 1^{er} septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps ; 2 septembre, *pour* le maintien de l'état de siège ; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort ; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy ; 21 octobre, *pour* l'abolition du remplacement militaire ; 25 novembre *pour*

l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie » ; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau ; 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome ; 11 mai, pour la mise en accusation du président et de ses ministres ; 26 mai, *pour* la mise en liberté des transportés. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

BLOU (PHILIPPE-CHARLES-JEAN-HYACINTHE-XAVIER, COMTE DE), député en 1830, né à Thueys (Ardèche), le 27 novembre 1789, mort à Thueys, le 12 octobre 1848, avait été capitaine de la garde royale et appartenait à l'opinion légitimiste. Élu, le 3 juillet 1830, député de l'Ardèche par le collège de département, avec 48 voix sur 53 votants et 98 inscrits, il n'adhéra pas à la révolution de 1830, refusa le serment au gouvernement nouveau et se retira. Il fut remplacé, en octobre, comme député de l'Ardèche, par M. de Bernardy. Admis à la retraite, le 18 juin 1837, avec le grade de chef de bataillon, il resta jusqu'à sa mort en dehors de la politique.

BLUGET (NICOLAS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né aux Riceys (Aube), le 11 septembre 1731, mort aux Riceys, le 9 novembre 1817, nommé docteur en Sorbonne après de fortes études ecclésiastiques, fut doyen-curé des Riceys. Le clergé du bailliage de Barsur-Seine l'envoya siéger comme député à l'Assemblée constituante, le 24 mars 1789. Il prêta serment à la constitution civile du clergé en 1790. Le reste de sa vie s'est passé dans l'obscurité.

BLUTEL (CHARLES-AUGUSTE-ESPRIT-ROSE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Caen (Calvados), le 29 mai 1757, mort à Anvers (Belgique), le 1^{er} novembre 1806, avait été avocat et était juge de paix à Rouen lors de son élection (7 septembre 1792) comme membre de la Convention par le département de la Seine-Inférieure, à « la pluralité des voix ». Il siégea parmi les modérés, vota pour la détention et le bannissement de Louis XVI et échappa à toute mesure de rigueur sous le régime révolutionnaire. Après le 9 thermidor, envoyé en mission à Rochefort, il trouva encore la ville sous le régime de la Terreur, s'efforça d'y mettre un terme et fit arrêter un des principaux « agents de ce système ». Député au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, pour le même département, avec 286 voix, il défendit les décrets de la Convention prohibitifs des marchandises anglaises, donna sa démission le 14 ventôse an V et devint régisseur général des douanes, puis directeur à Rouen, et à Anvers, où il mourut.

BO (JEAN-BAPTISTE-JÉRÔME), député à l'Assemblée législative de 1791, et membre de la Convention nationale, né à Mur-de-Barrez (Aveyron), le 1^{er} juillet 1743, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 15 mai 1814. Après avoir étudié la médecine, il se fit recevoir docteur à l'Université de Montpellier le 5 mai 1770, et s'établit dans son pays natal. En 1790, placé à la tête du parti populaire, il devint procureur-syndic près l'administration de son district, puis, le 4 septembre 1791, député de l'Aveyron à l'Assemblée législative, par 249 voix sur 407 votants. Il y présenta, au nom de la commission spéciale, l'état des armes existantes dans les magasins. Le nombre total des fusils à cette